

47

Commission permanente

Séance du 13 mai 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49494

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Formation des élu.es

Le lundi 13 mai 2024 à 14h22, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h23.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-2 et L. 3123-10 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

ASSOCIATION REGIONALE D'INFORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'association régionale d'information des collectivités territoriales (ARIC), organisme de formation agréé, organise plusieurs séances de formation, dont les dates restent à définir, ayant pour thème "Approfondissement des réseaux sociaux pour les élus".

Mme LEMONNE participera à cette formation dont le montant s'élève à 1 232 euros.

Des frais annexes pourront être pris en charge le cas échéant, conformément à la réglementation.

SAVOIRS PUBLICS

Savoirs publics, organisme de formation agréé, organise le 24 mai 2024 à Cesson-Sévigné, une formation intitulée "Optimiser sa prise de parole politique".

Les 22 élu.es du groupe Union du centre et de la droite participeront à cette formation dont le montant s'élève à 5 280 euros.

Des frais annexes pourront être pris en charge le cas échéant, conformément à la réglementation.

Décide :

- de régler la somme de 1 232 euros à l'Association régionale d'information des collectivités territoriales, organisme de formation agréé, pour la formation de Mme LEMONNE ;
- de prendre en charge les frais annexes pour la formation de Mme LEMONNE ;
- de régler la somme de 5 280 euros à Savoirs publics, organisme de formation agréé, pour la formation des 22 élu.es du groupe Union du centre et de la droite à Cesson-Sévigné ;
- de prendre en charge les frais annexes pour la formation des 22 élu.es du groupe Union du centre et de la droite à Cesson-Sévigné.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 mai 2024

ID : CP20242327

Pour extrait conforme